



## Copropriétaire dans le coma

Par **wendykroy**, le **28/02/2010** à **00:05**

Bonjour,

je suis syndic bénévole et l'un des copropriétaire de l'immeuble dont je m'occupe est dans le coma après une tentative de suicide, je voulais savoir si dans ce cas un tuteur était nommé automatiquement pour régler tout ce qui était d'ordre financier. En effet, est-ce au tuteur de payer les appels de fonds ?

Merci par avance pour vos réponses.